

## **ASSEMBLEE GENERALE 2008 DES ABRIS DU MARIN**

L'Assemblée générale 2008 de l'Association des Abris du Marin s'est tenue le 22 juin 2009 à 17h30 au Château de Kergoz au Guilvinec.

Onze membres du conseil d'administration (titulaires de vingt quatre pouvoirs) et dix adhérents étaient présents. Le quorum étant atteint, le président Roger Guillamet ouvre l'assemblée générale et remercie les adhérents présents.

### **1 – Rapport moral et d'activité**

En 2008 Les Abris du Marin ont apporté une aide de 16 000 € à 36 familles pour 43 dossiers préparés par les travailleurs sociaux du SSM et étudiés par les membres de notre commission sociale.

Une demande d'aide concernant deux élèves du lycée maritime professionnel du Guilvinec, originaires des Antilles, a été accordée afin de leur faciliter un déplacement aller retour dans leurs familles. Les acteurs sociaux ont pu à cette occasion prendre conscience des difficultés que rencontrent ces lycéens venus compléter leur formation en Métropole. Spécifiques aux Antillais, il faudrait que les conseils régionaux et généraux et les organisations professionnelles de Martinique et de Guadeloupe, s'impliquent beaucoup plus à l'égal de ce qui est fait dans les autres départements d'outre-mer. Compte-tenu de nos moyens et de l'ampleur des problèmes, notre action ne peut pas aller au-delà de ce qui a été fait. Nous informerons désormais le SSM de toutes les difficultés qui nous seront rapportées afin que des actions puissent être initiées et des réponses apportées au bon niveau.

Le partenariat engagé avec le lycée professionnel maritime du Guilvinec et le médecin des Gens de Mer du Quartier maritime pour la prévention et la lutte contre les conduites addictives est bien engagé et donne satisfaction aux parties prenantes.

Il serait particulièrement souhaitable que nous nous rapprochions de l'Oeuvre du Marin Breton qui édite l'Almanach du Marin Breton créé par Jacques de Thézac. Nous allons leur proposer d'échanger un poste d'administrateur, leur action sociale qui permet l'octroi de prêts d'honneur sans intérêts étant très complémentaire de la notre.

Pour 2009 nous continuerons nos actions auprès des familles en difficultés et notre partenariat pour la prévention et la lutte contre les conduites addictives des élèves en formation dans nos lycées maritimes.

Le président informe l'assemblée générale des résultats du conseil d'administration qui s'est tenu à 15h : 21 dossiers ont été étudiés. Un a été refusé et des compléments d'informations demandés pour un autre. Dix neuf familles ont reçu un secours pour un montant global de 7 577 € pour une somme de 9026,59 € initialement demandée. Beaucoup de dossiers émanaient de personnes âgées et sur endettées. Le niveau de certaines pensions ne permet aucune épargne et le moindre accident de la vie entraîne un déséquilibre durable des finances familiales.

Le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité.

## **2 – Rapport financier.**

Roger Guillamet informe le Conseil de la démission de M. Joseph Coïc de ses fonctions de trésorier. Il présente lui-même les comptes de l'association. Madame Paulette Gonidec a accepté de prendre les fonctions de trésorier tout en souhaitant être remplacée dans un proche avenir.

### **a) Compte de résultat 2008**

# Compte de résultat 2008

<b>Opérations</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Adhésions, dons		4 470,00 €
Produits Financiers		
- Placements à terme		3 300,00 €
- SCPI		6 437,93 €
- Compte épargne		1 362,48 €
Dons frais de déplacement		210,16 €
Virement compte épargne		
Aide aux familles	10 456,57 €	
Aide Lycée Maritime	1 890,00 €	
Dépenses diverses		
frais de déplacement	210,16 €	
divers	266,74 €	
cotisation Touline	100,00 €	
Frais bancaires	107,12 €	
Affranchissements	281,59 €	
Assurance	121,00 €	

<b>Total</b>	<b>13 433,18 €</b>	<b>15 780,57 €</b>
--------------	--------------------	--------------------

<b>Résultat</b>		<b>2 347,39 €</b>
-----------------	--	-------------------

## Bilan 2008

	<b>01/01 /2012</b>	<b>31/12/12</b>
Compte courant	8 247,94 €	9 232,85 €
Compte épargne	47 390,97 €	48 753,45 €
Placement à terme	100 000,00 €	100 000,00 €
Parts SCPI	107 295,00 €	107 295,00 €

<b>Total</b>	<b>262 933,91 €</b>	<b>265 281,30 €</b>
--------------	---------------------	---------------------

<b>Résultat</b>		<b>2 347,39 €</b>
-----------------	--	-------------------

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité. Le budget prévisionnel 2009 devrait être du même ordre et dépendra des demandes d'aide formulées. **Les frais généraux ne représentent que 5,9 % des dépenses. 94,1% sont consacrées à la mission.**

### **3 – Questions diverses**

Concernant les conduites addictives dans le monde de la pêche, le docteur Paris médecin des gens de mer expose sa politique, son action et ses constatations et les difficultés

rencontrées. Il a participé à de nombreux colloques, tables rondes, conférences diverses et il apparait qu'il n'y a pas de science exacte dans ce domaine. Aucune réglementation n'a été définie. Le Code Disciplinaire et Pénal de la marine marchande par exemple, ne permet pas de sanctionner ou la prise de stupéfiants ou la consommation d'alcool. La solution pour le médecin des gens de mer est de déclarer le marin inapte à la navigation. Même dans ce cas aucun suivi médical ou psychologique n'est prévu. Il faut donc être pragmatique et faire preuve de bon sens en attendant une évolution des règles existantes.

Le travail de prévention en coopération avec le lycée professionnel maritime donne de bons résultats.

Un échange a lieu entre le docteur Paris et monsieur Bothorel, directeur du lycée professionnel maritime (LPM). Tous les deux apprécient l'aide matérielle apportée par l'association les Abris du Marin. Ils regrettent cependant que dans toutes ces réunions, colloques et conférences organisés, les armements ne sont pas encore totalement partie prenante. Pour l'instant le docteur Paris accompagne les personnes dépistées quand c'est possible. Le directeur du LPM, quant à lui estime que des progrès ont été enregistrés. Le Protocole établi par le LPM, protocole dont nous sommes partie prenante, permet de dépister, de conseiller et de « calmer le jeu ». Roger Guillamet déclare que l'association les Abris du Marin va continuer à leurs apporter son soutien et être un partenaire actif dans la prévention et de lutte contre les conduites addictives comme l'était Jacques de Thézac à son époque..

Roger Guillamet remercie les différents intervenants et note avec satisfaction que les débats ont été particulièrement riches et dans la continuité de ce que faisait de Jacques de Thézac Monsieur Philippe de Séverac petit-fils de notre fondateur, membre du conseil d'administration, confirme ce propos et remercie également tous les participants pour leur action au profit de la population maritime.

La séance est levée à 18h30

Le Président  
Roger Guillamet

Le Secrétaire  
René Bernard

